



Réunion du 3 février 2020

Responsable : Mme. Monique BOURRAT 06 23 86 55 80

Membre : M. Roger BOURRAT

AVIS AUX CLUBS

REPORT DE MATCH

- Pour toute demande de changement ou de report de match, il nous faut **impérativement l'accord des deux clubs**.

Les demandes doivent nous être adressées **IMPERATIVEMENT 15 jours avant la date du match**, sinon les demandes seront hors délai et il n'y aura aucune dérogation.

Pensez à faire votre demande par le biais de « footclubs » : modification de match.

Rappel important : si, pour une raison quelconque, vous êtes contraint d'annuler une rencontre, vous devez impérativement prévenir les clubs et les officiels (arbitre, Délégation) concernés, en priorité par mail officiel.

COURRIER RECU

Roanne Matel : lu et noté.

MODIFICATIONS DATE

- Poule A :

Le match n°21877796 du 14/12/19, **Roanne Arct – Roanne Matel**, est reporté au **samedi 21 mars, à 15h** (au lieu du 22/02/20).

Le match n°21877777 du 30/11/19, **St André d'Apchon - Bussières**, est reporté au **samedi 21 mars, à 15h** (au lieu du 29/02/20).

- Poule B :

Le match n°21878501 du 14/02/20, **Le Coteau - Cours**, est reporté **vendredi 21 février, à 20h30**.

MATCH INVERSE

Poule C :

Le match n°21879587 du **vendredi 7 février**, Ouches – Mably Acl, est inversé et devient **Mably Acl – Ouches, à 20h**. L'arbitre de la rencontre est prié d'en prendre bonne note.

DATES A RETENIR POUR LES COUPES

Le 7 mars : 8^{ème} de finale.

Le 4 avril : ¼ de finale.

Le 9 mai : ½ finales.

Finale : date à confirmer.